



Commission « Culture et Patrimoine »

Lundi 8 février 2021

Auditorium du Conservatoire de Saint-Flour
Communauté

●●● Ordre du jour

Commission Culture et Patrimoine
8 Février 2021

- Fonctionnement de la commission,
- Présentation du projet culturel de territoire 2017-2020,
- Pôle Patrimoine :
 - Présentation des services et des actions de Saint-Flour Communauté,
 - Définition des orientations stratégiques,
- Questions diverses.



Fonctionnement de la commission

Présentation des membres de la commission

	Sophie BENEZIT, Vice-Présidente déléguée à la Culture, au Patrimoine et à l'Alimentation Bernadette RESCHE, Membre du bureau exécutif délégué à la Lecture publique et aux musées	
	Représentants Titulaires	Représentants Suppléants
SECTEUR CENTRE	Maud DOMERGUE (Neuvéglise-sur-Truyère)	Bernard NIOCEL (Ussel)
	Yolande CHASSANG (Villedieu)	Blandine RIGAL (Paulhac)
SECTEUR EST	Gérard DELPY (Ruynes-en-Margeride)	Frédéric ALMANZA (Chaliers)
	Jean-Sébastien ARCHER (Val-d'Arcomie)	Laurent SOULA (Tiviers)
SECTEUR OUEST	Danièle GAMEL (Malbo)	Richard BONNAL (Lacapelle-Barrès)
	Marie-Pierre BARTHELEMY (Paulhenc)	Bernard COUDY (Gourdièges)
SECTEUR PÔLE URBAIN	Christiane MEYRONEINC (Saint-Flour)	
	Emmanuelle NIOCEL JULHES (Saint-Flour)	
	Myriam CHABANIER (Saint-Flour)	
	Patricia ROCHES (Coren)	
SECTEUR SUD	Benjamin SALSON (Anterrieux)	Joël COSTEROUSSE (Chaudes-Aigues)
	Catherine FOSSE (Saint-Urcize)	Reine SEGUIN (Jabrun)

Rappel des 15 commissions intercommunales thématiques

Agriculture, Forêt et
Alimentation

Économie, emploi et
formation

Habitat et planification

Culture et patrimoine

Environnement et
transition énergétique

Mobilité et transport
scolaire

Cycle de l'eau

Finances

Santé

Déchets

Gens du voyage

Sport et activités de pleine
nature

Développement
communal, services aux
communes et aux habitants

Politique éducative et
sociale

Tourisme et thermalisme

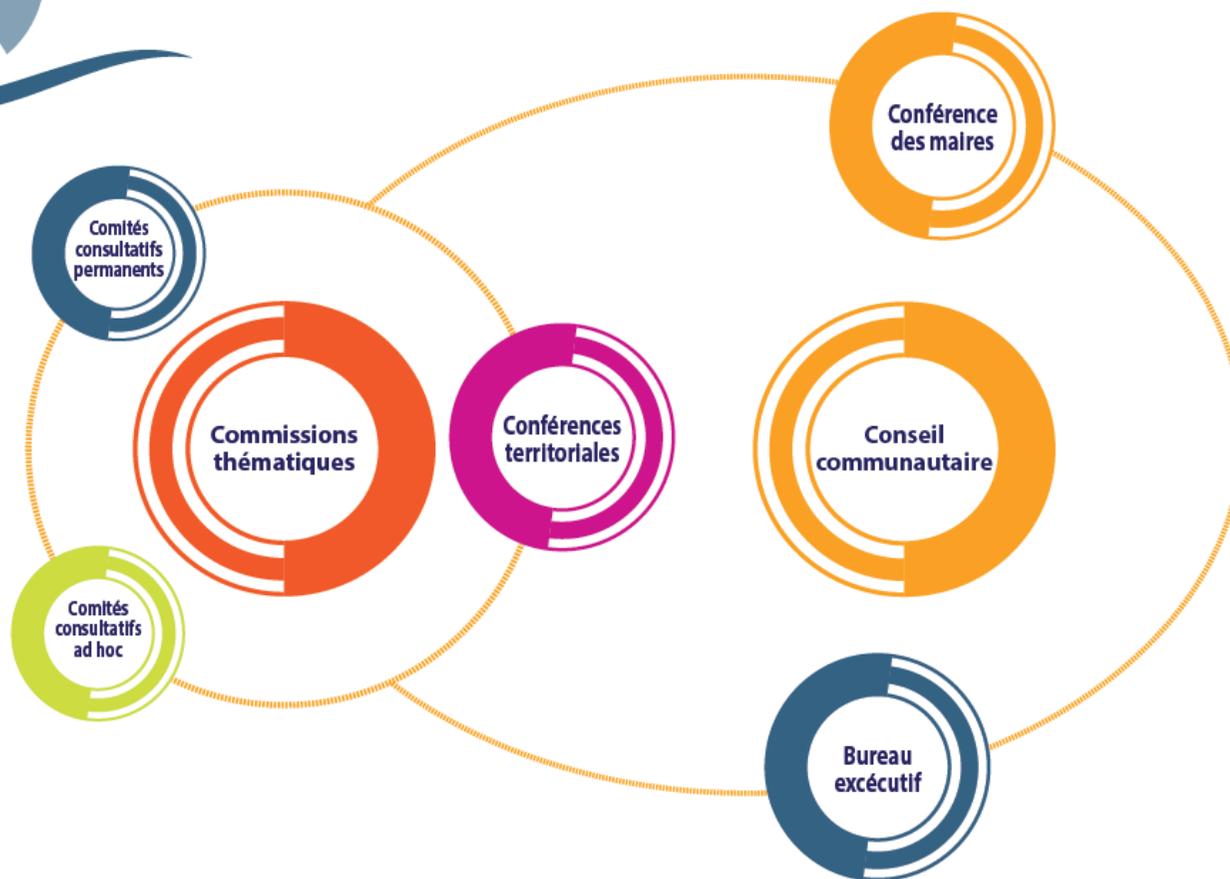
Rappel du rôle de la commission

- Les commissions intercommunales sont chargées :
 - **d'étudier les dossiers de leur compétence,**
 - **de préparer les délibérations et décisions** qui seront soumises au conseil communautaire ;
- Les commissions **examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.** Toutefois, pour qu'un avis se dégage, les affaires sont soumises au vote. Seuls les élus membres de la commission et présents à la séance ont voix délibérative. Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision.

●●●● Fonctionnement de la commission



La gouvernance en schéma
Saint-Flour Communauté



Désignation d'un secrétaire de séance

- Le Président de la réunion et le secrétaire valideront un compte rendu qui sera transmis sous 10 jours aux membres de la Commission.
- Le compte rendu s'attachera à retracer les principaux avis ou propositions émis par la Commission.
- Proposition : le compte-rendu est validé par le secrétaire de séance et signé par la Vice-présidente déléguée avant diffusion.





**Présentation du projet
culturel de territoire
de Saint-Flour Co
2017-2020**



Saint-Flour Communauté, un projet de développement culturel partagé

Les orientations stratégiques

• La lisibilité territoriale

- Une offre culturelle plus lisible pour la population et les nouveaux arrivants
- Une meilleure visibilité des associations culturelles et de loisirs (répertoire nécessaire à l'office de tourisme)
- Une logique de développement territorial intégrant la dimension culturelle
- Un meilleur service au citoyen

• L'éducation et la transmission

- Un véritable projet d'établissement pour les enseignements artistiques incluant la diffusion du spectacle vivant à destination de l'ensemble du territoire favorisant la rencontre entre les productions artistiques professionnelles, les amateurs et le public
- Une mise en résonance du patrimoine avec tous les champs des politiques culturelles pour une valorisation du patrimoine comprise et partagée par tous
- Un pôle de lecture publique modernisé incluant de nouveaux services

• L'ouverture au plus grand nombre et le développement d'activités culturelles

- Un projet culturel au service de tous et s'appuyant sur les dynamiques locales
- Des projets et des équipements pour un service optimisé à la population
- L'intégration du champ social, du tourisme et de l'économie dans le projet culturel



- Diffusion de l'information
- Ressources documentaires communes (abonnement ressources numériques de la cité de la musique, artothèque, fonds spécifiques)
- Diffusion des travaux d'élèves (arts plastiques)
- Diffusion de la saison culturelle et présentation des artistes

Pôle Lecture publique-archives

- Intégration du numérique
- Nouveaux services à la population
- Lien social
- Ouverture à tous les publics, prioritairement aux enfants et adolescents, avec une offre adaptée
- Archives à préserver et valoriser

- Ressources documentaires
- Relais dans la compréhension du patrimoine et dans la valorisation touristique
- Diffusion de l'information

PROJET POLITIQUE

- Lisibilité territoriale et valorisation de l'identité culturelle du territoire
- Education, transmission
- Ouverture au plus grand nombre et développement des activités

Pôle Enseignements et diffusion

Enseignements artistiques

- Musiques, théâtre, danse et chorégraphie, arts plastiques (introduction du numérique)
- Consolidation des pratiques amateurs

Spectacle vivant

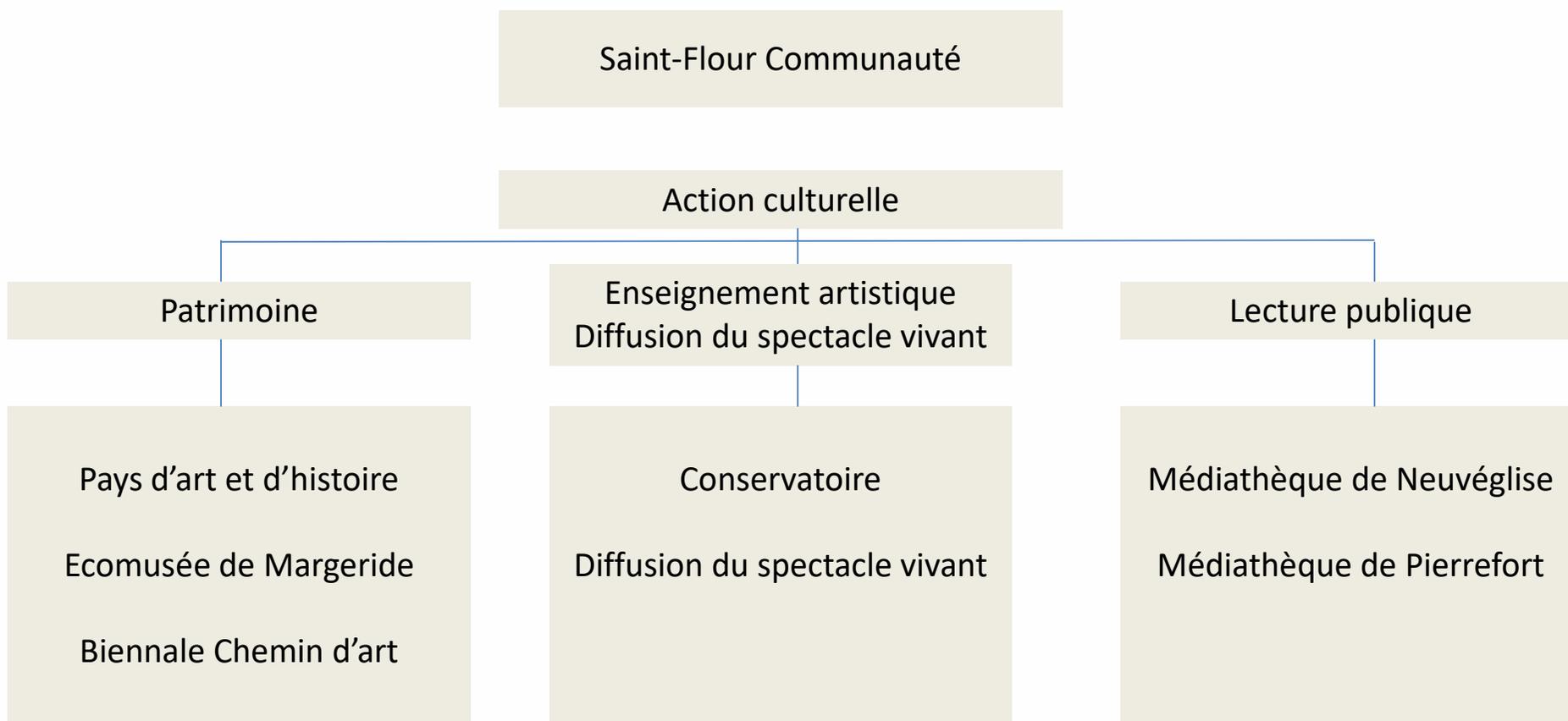
- Montage d'une saison culturelle
- Construction des publics
- Confrontation amateurs/professionnels
- Relations aux partenaires

- Interaction patrimoine/arts plastiques
- Animation et mise en valeur des sites

Pôle Patrimoine

- Organisation d'un projet global Pays d'art et d'histoire, CIAP, musées et toute ressources patrimoniales incluant toutes les ressources et l'outil numérique
- Diffusion des savoirs
- Valorisation du territoire
- Dynamisation de l'offre à destination de tous les publics
- Service à la population et aux extérieurs
- Affirmation de l'identité territoriale

Saint-Flour Communauté, organisation des services culturels



●●●● Présentations du projet culturel de territoire

Rappel des compétences de Saint-Flour Communauté,

Les principes de spécialité et d'exclusivité :

- Principe de spécialité : **un EPCI ne peut pas exercer une compétence qui n'est pas mentionnée dans ses statuts**
- Principe d'exclusivité : les communes sont incompétentes pour gérer les compétences qu'elles ont transférées à l'EPCI

Les communautés de communes ne détiennent **pas de clause de compétence générale, contrairement aux communes**. Ce sont des administrations d'attribution : des compétences précises leur sont attribuées.

Compétences facultatives

Au titre de la « ***Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire*** »

Sont d'intérêt communautaire, les équipements culturels suivants :

- ✓ Le Conservatoire d'enseignement artistique intercommunal - Saint-Flour ;
- ✓ Le Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine - Saint-Flour ;
- ✓ L'Ecole du patrimoine - Montchamp ;
- ✓ La Médiathèque - Pierrefort ;
- ✓ La Médiathèque - Neuvéglise ;
- ✓ Le Pôle culturel et la Maison de site - Alleuze (atelier, maison de site, gîtes) ;
- ✓ L'Ecomusée de Margeride ;
- ✓ Le Centre de protection et de valorisation des collections des musées de France

Compétences facultatives

Au titre du « *Patrimoine et des paysages* »
sont d'intérêt communautaire :

- ✓ L'aménagement, la mise en valeur et la rénovation des sites touristiques à fort enjeu patrimonial et des paysages remarquables emblématiques ;
- ✓ Le soutien à la mise en valeur du « petit patrimoine » dans le cadre d'opérations groupées d'intérêt communautaire ;
- ✓ Le soutien à la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, du paysage, et de l'architecture à fort enjeu identitaire ;
- ✓ L'aménagement et l'entretien des sentiers thématiques retenus au titre du Pays d'Art et d'Histoire ;
- ✓ La mise en valeur et la promotion de l'itinérance culturelle à fort enjeu historique.

Compétences facultatives

Au titre de « **l'action culturelle d'intérêt communautaire** » :
sont d'intérêt communautaire :

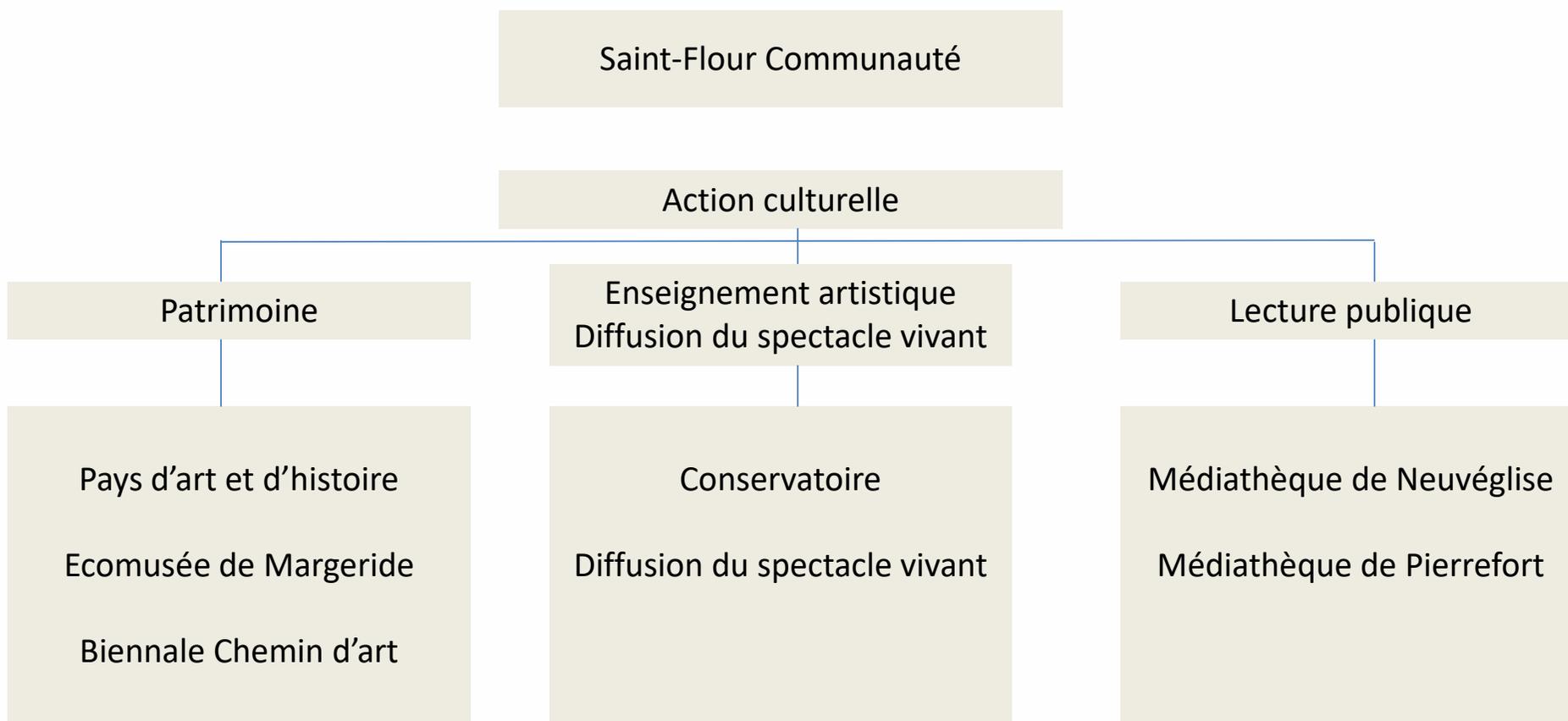
- ✓ L'accès pour tous à l'enseignement artistique ;
- ✓ La diffusion du spectacle vivant et des pratiques artistiques intégrées à la programmation culturelle ;
- ✓ L'animation, la promotion et la gestion de l'écomusée de Margeride ;
- ✓ L'animation des actions, la médiation des publics et la promotion du Label « Pays d'art et d'histoire » pour les communes concernées ;
- ✓ La réalisation de la signalétique culturelle du label « Pays d'art et d'histoire » pour les communes concernées ;
- ✓ L'accès à la lecture publique par la mise en réseau, l'accompagnement et le développement des ressources numériques des médiathèques ;
- ✓ L'accès à l'art contemporain par l'organisation de la Biennale « Chemin d'art » ;
- ✓ La mise en valeur du Grenier de Lili, salle d'exposition à Malbo.



Pôle Patrimoine

**Présentation des services
culturels et des actions de
Saint-Flour Communauté**

Saint-Flour Communauté, organisation des services culturels

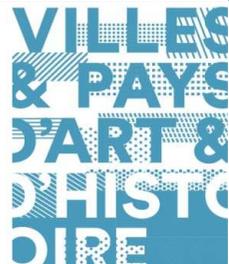


Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté

Lundi 8 février 2021
Commission culturelle



Sandrine Daureil : animatrice de l'architecture et du patrimoine
Laurie Gacon : médiatrice pour le jeune public



- **Label** Pays d'art et d'histoire attribué en novembre 2004 par le ministère de la Culture et de la Communication.
- **Renouvellement** du label et **extension** du périmètre en novembre 2019.
- **Seul label VPAH** dans le département du Cantal.

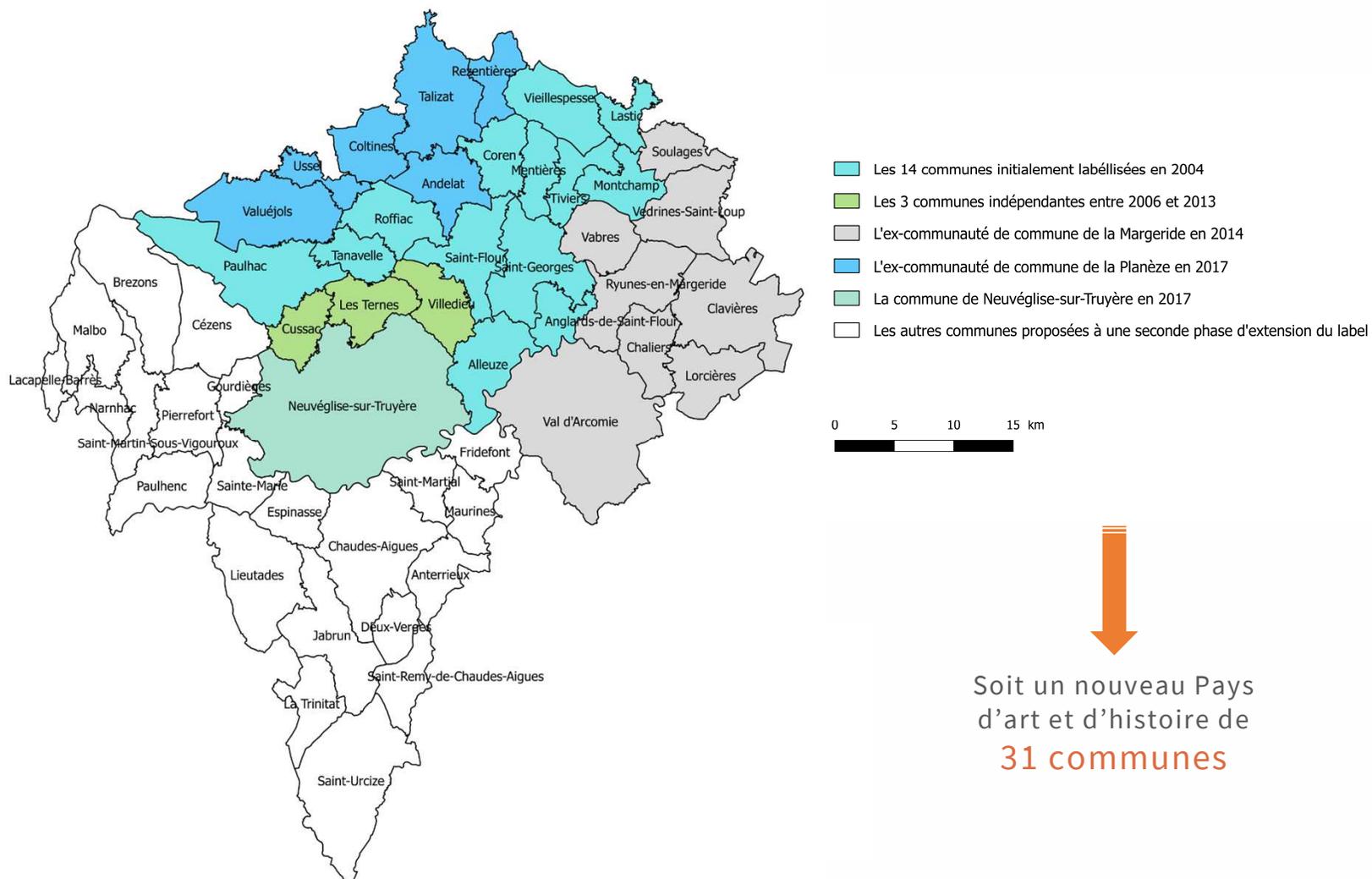
Objectifs

- **Conserver** le patrimoine rural, témoin de l'identité locale.
- **Valoriser** ce patrimoine afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.
- **Renforcer** l'attractivité du territoire.
- **Sensibiliser** la population locale, le jeune public et le visiteur au patrimoine.
- **Solliciter** des compétences locales en matière de restauration.



Nouveau périmètre du Pays d'art et d'histoire

Un nouveau territoire labellisé pour une meilleure cohérence identitaire.



L'équipe actuelle du Pays d'art et d'histoire

**Animatrice de
l'architecture et
du patrimoine :**

1 ETP

- poste occupé par
Sandrine Daureil
depuis 2005

**Médiatrice
jeune public:**

1 ETP

- poste occupé par
Laurie Gacon depuis
2011

**Médiateur grand
public:**

1 ETP

- Poste vacant
Recrutement en cours

**Guide
conférencier :**

0,5 ETP

- Poste soumis à
arbitrage





- Volonté politique **d'entière gratuité** des actions du PAH
- **14 programmes** d'animations édités depuis 2006
- **82 108 adultes** ont déjà participé aux actions du Pays d'art et d'histoire

Des animations variées pour s'approprier le patrimoine autrement

En mobilisant des professionnels extérieurs cherchant à partager leurs savoir-faire et leurs connaissances

Des visites pour découvrir le patrimoine bâti et paysager de nos villages

*Sous la conduite d'un linguiste et murailleur :
« Un village à l'honneur »
ou « Un paysage à l'honneur »*

Des week-ends thématiques

L'art du vitrail, rencontre avec l'orfèvre Goudji

Des actions à destination du grand public, pour se réapproprier le patrimoine et créer du lien social

Des actions lors des opérations nationales

Rendez-vous aux jardins, Journées européennes du Patrimoine, Journées nationales de l'Architecture ...

La biennale d'art contemporain « Chemin d'art »

Depuis 25 ans, des artistes en résidence créent des œuvres en lien avec l'architecture, le paysage, l'histoire d'un site. Le PAH assure le volet médiation de cet évènement.



Au total : Près de 23 000 enfants, de 3 à 17 ans ont bénéficié des actions du Pays d'art et d'histoire



Une priorité pour le PAH de demain, l'appropriation de la qualité du cadre de vie par tous



Poursuivre et étendre le programme de sensibilisation à l'intention du grand public

Développer et enrichir les actions déjà entamées sur le nouveau périmètre.

Continuer à s'inscrire dans le cadre des grandes opérations nationales.

Maintenir et développer les animations particulières (*visites de chantiers ...*).

Déployer les actions en lien avec les grands projets du territoire (*valorisation des gorges de la Truyère*).

Intégrer les thématiques émergentes de la société (*rapport à l'alimentation, à la consommation de l'espace, aux paysages ...*) et en lien avec de nouveaux partenaires.



Poursuivre et étendre l'initiation du jeune public

Déployer les actions déjà entamées sur le nouveau périmètre.

S'adresser plus encore à l'ensemble des établissements scolaires, notamment ceux éloignés du centre-bourg.

Activer de nouvelles pratiques auprès des plus jeunes (*crèches, RAM ...*) et des adolescents (*14-17 ans*).

Accompagner le dispositif national PEAC (*Parcours d'Education artistique et culturelle*).

Poursuivre les actions de protection et de valorisation du patrimoine

Mettre à jour et compléter les inventaires du patrimoine (futur périmètre) et établir une nomenclature des sites patrimoniaux non protégés au titre des MH.

Restituer les données de l'inventaire auprès du public et des personnes ressources.

Enclencher de nouveaux programmes de restauration des édifices culturels protégés et non protégés au titre des MH et du patrimoine rural.

S'inscrire dans la procédure de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO du Viaduc de Garabit au titre des « Ponts métalliques à grande arche de la fin du XIX^e siècle ».

Prendre part à la valorisation grandissante de la cathédrale Saint-Pierre, édifice majeur du département.



Des cycles de formation déjà en place à renforcer



Les guides
conférenciers
et le personnel
des offices de
tourisme du
territoire

L'équipe de
restauration
du patrimoine
vernaculaire
de la
collectivité

Les artisans et
professionnels
du bâtiment

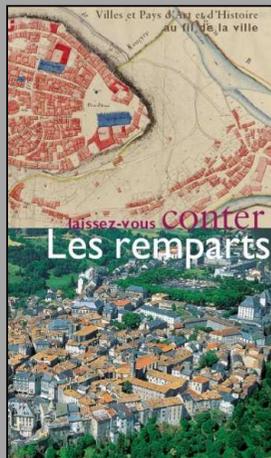
Les lycéens et
les
enseignants
du lycée
agricole

Les élus

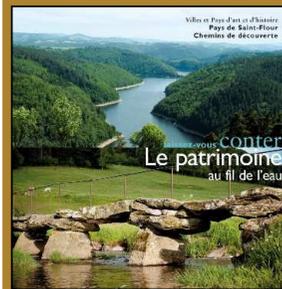
- Etendre et compléter la formation des acteurs de la culture et du tourisme.
- Associer et accompagner les professionnels au contact du public (commerçants, artisans d'art ...).
- S'impliquer dans la formation des professionnels du bâtiment.

Des éditions et outils pédagogiques pour valoriser les communes

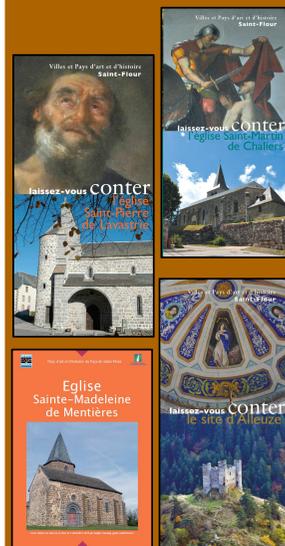
Des publications à l'intention des visiteurs



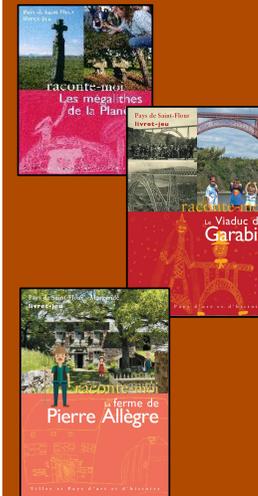
Des outils de découverte du patrimoine naturel



Des brochures de découverte du patrimoine rural



Des livrets-jeux et coloriages



Des maquettes d'architecture



A l'intention des adultes et du jeune public !

Le nouveau siège du Pays d'art et d'histoire : le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine – Maison de l'habitat et des Energies Renouvelables

Maison de l'habitat regroupant les services du PAH, de l'urbanisme, du SCOT, de l'aide au logement, l'espace info-énergie, les permanences de l'ABF et du CAUE ainsi que l'Office de tourisme



Aménager le futur CIAP

Au sein de cet équipement, le PAH souhaite devenir **un interlocuteur privilégié** pour les habitants en lien avec les services compétents concernant la valorisation patrimoniale, l'urbanisme et l'habitat.

Se situeront :

- Les bureaux du PAH
- Un espace pédagogique
- Un espace d'exposition permanente
- Un espace d'exposition temporaire
- Une matériauthèque
- Une salle pour les permanences de l'ABF, du CAUE et de l'OPAH

Un lieu unique pour le patrimoine

Il sera désormais possible pour tous, habitants et visiteurs, de découvrir et comprendre le territoire, ses spécificités, son patrimoine mais aussi de trouver les réponses à toutes interrogations liées à des projets touchant à l'architecture, au patrimoine ou au développement durable.

De nouveaux relais du CIAP

Assurer une diffusion sur l'ensemble du territoire intercommunal :

- En 2009, une école du Patrimoine à Montchamp, sur le canton nord de Saint-Flour.
- En 2012, une maison de site à Alleuze, sur le canton sud de Saint-Flour.
- A l'avenir, miser sur les Maisons de services regroupant médiathèques, OT.

*L'objectif étant **d'irriguer l'ensemble du territoire** et d'éviter une polarisation trop forte sur un seul lieu.*



Merci de votre attention



Pôle Patrimoine

Ecomusée de Margeride

●●● PRESENTATION STRUCTURE

« Un écomusée, ce n'est pas un musée comme les autres »

L'écomusée est une institution culturelle assurant, d'une manière permanente, sur un territoire donné, **avec la participation de la population**, les fonctions de recherche, conservation, présentation, mise en valeur d'un ensemble de biens naturels et culturels, représentatifs d'un milieu et des modes de vie qui s'y succèdent.

BREF HISTORIQUE :

1975 : Naissance de la « Maison du Paysan » - Association 1901

1981 : Exposition « Les hommes du Viaduc »

1984 : Musée contrôlé par l'Etat
=> obtention en 2002 le label « **Musée de France** »

1985 : Jardin de Saint-Martin

1986 : Ecole de Clémence Fontille

Dans les années 2000 : réflexions autour du Domaine d'Estrémiac

2007 : Ecomusée de Margeride devient une régie autonome de la CC Margeride-Truyère

2013 : Ecriture du Projet Scientifique et Culturel (PSC)

2017 : => fusions => Pôle Patrimoine de Saint-Flour Co;

L'ECOMUSEE DE MARGERIDE AUJOURD'HUI :



- Des sites **propriétés des communes**, une gestion et une valorisation communautaires
- Des **sites inscrits** à l'Inventaire Supplémentaire des **Monuments Historiques (ISMH)**
- **Périodes d'ouvertures** : toute l'année pour les groupes ; de juin à septembre pour les individuels
 - **Politique tarifaire** accessible
 - **3 boutiques** thématiques

Service Ecomusée de Margeride

●●●● EQUIPE EN PLACE EN 2021

PERSONNELS COMMUNAUTAIRES :

- **Responsable de l'Ecomusée, en charge de la mise en œuvre du PSC = 0,8 ETP = Raphaëlle Julien**
- **Jardinier, agent d'entretien des sites, animateur, responsable du Jardin = 1 ETP = Yves Rouzaire**
- **Agent en charge de l'accueil téléphonique, réservation groupe = Régine Fouilladieu, Office de Tourisme des Pays de Saint-Flour.**

PERSONNELS MUTUALISES avec la Ville de Saint-Flour :

- **Responsable scientifique, attaché de conservation, = 0,5 ETP = Laëtitia Thérond (poste mutualisé avec le Musée de la Haute Auvergne, en disponibilité jusqu'en juillet 2021)**
- **Chargée des collections = 0,5 ETP = Colette Bony (poste mutualisé avec le Musée de la Haute Auvergne jusqu'au 30 juin 2021)**

PERSONNELS SAISONNIERS :

- **Agent d'accueil et d'animation = 1 ETP = poste à caractère saisonnier reconduit de mars à octobre**
- **En saison, de juin à septembre, 4 saisonniers en complément assurent l'accueil et les visites sur les trois sites de l'Écomusée de Margeride.**
- **4 saisonniers de juin à septembre = à temps partiel :**
 - 2 saisonniers : 0,68 ETP / 3 mois
 - 1 saisonnier : 0,68 ETP / 1 mois
 - 1 saisonnier : 0,90 ETP / 2 mois

Soit 2,94 ETP de juin à septembre

Ecomusée de Margeride



Equipe actuelle : 2,3 ETP

Equipe période « estivale » :
6,24 ETP

●●●● NOTRE VOCATION : CONSERVER - VALORISER - ANIMER



Nos missions : conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections ; les rendre accessibles au public ; mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion ; contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche.

Est considéré comme « Musée de France », au sens de cette loi, « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un **intérêt** public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public » (Art. L. 410-1.).

Un label => des obligations scientifiques et fonctionnelles :

- ✓ Engagement sur les missions de conservation et de valorisation des collections
- ✓ Être dirigé par un personnel scientifique issu de la filière culturelle territoriale ou nationale
- ✓ Disposer, en propre ou en réseau, d'un service éducatif
- ✓ Tenir à jour un inventaire des collections
- ✓ Avoir un **Projet Scientifique et Culturel (PSC)** qui fixe ses grandes orientations

Un label => un soutien financier et technique de la DRAC :

- ✓ Pour les actions de médiation
- ✓ Pour la conservation

Notre Projet Scientifique et Culturel

- ✓ Validé par la **Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC AuRa)** en 2013
- ✓ 5 axes de développement :
 1. L'intégration territoriale
 2. La conservation
 3. La médiation culturelle
 4. La dynamique de communication
 5. L'aménagement des sites

●●●● NOTRE VOCATION : CONSERVER - VALORISER - ANIMER

➤ LES MISSIONS « COURANTES »

INTEGRATION TERRITORIALE	CONSERVATION	ACTIONS DE MEDIATION	DYNAMIQUE DE COMMUNICATION	AMENAGEMENT DES SITES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement des partenariats (PAH, SYTEC, SMAT, etc.) => logique de transversalité ✓ Développement et entretien des réseaux nationaux et locaux (Conservatoire Botanique du Massif Central CBNMC, Fédération des Ecomusées et Musées de Société - FEMS, Association pour la Promotion des Musées de France de la région Auvergne APROMA, etc.) ✓ Lien avec les Offices de Tourisme (Cantal et Lozère) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mission de recherche et d'avancée scientifique ✓ Chantier d'inventaire et de récolement des objets des collections (inaliénables et imprescriptibles : responsabilité vis-à-vis de l'Etat) ✓ Identifications des statuts des collections ✓ Conservation préventive (traitement des objets, entretien, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'expositions temporaires ✓ Des visites guidées « traditionnelles » sur les trois sites + Garabit ✓ Des visites guidées avec animations ✓ Un programme d'animations varié à destination de tous les publics ✓ Une offre renouvelée à destination des groupes (enfants et adultes) ✓ Des actions hors les murs (Périscolaire, EHPAD, animations) ✓ Présence sur l'évènementiel local 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion et actualisation du site internet ✓ Activité sur les réseaux sociaux ✓ Création et édition de documents de communication et de promotion(flyers, affiches, livrets pédagogiques, fiches pédagogiques, flyers groupes, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion et aménagement des boutiques sur les 3 sites ✓ Entretien des sites (espaces muséographiques et accueil public)  <ul style="list-style-type: none"> ✓ + les projets structurants...

●●●● LES PROJETS STRUCTURANTS EN COURS

➤ Etude pour la restauration et l'aménagement de la Tour du Jardin de Saint-Martin

Objectifs du projet global : assurer la mise en sécurité du site, sa pérennité, son accessibilité, sa mise en valeur, sa programmation et son animation.

Prestataires : Architecte du Patrimoine et muséographe

Financements : DRAC (MH et Musée), Région AuRA, Cd15

=> **Amorcer la création et l'installation durable d'un comité scientifique**

➤ Etude complémentaire pour la création d'un Centre de Conservation des Musées de France

Objectifs : Doter les musées de France d'un Centre de Conservation répondant aux normes en vigueur

Prestataires : Cabinet – Programmiste S. Charbit

Financements : DRAC, Région AuRA, Cd15

➤ Réaménagement scénographique des sites de l'Ecole et de la Ferme

Objectifs : valoriser et mettre en sécurité des objets de collection dans le respect des réglementations **Monuments Historiques (MH)** par l'installation de vitrines modernes et intégrées aux sites

Prestataires : Baudoin Besse- Rénovation

Financements : DRAC, Cd15 (*Appel à projet Cd15 « Valorisation du mobilier »*)



➤ Refonte du parcours de médiation du Jardin de Saint-Martin

Objectifs : proposer un parcours de médiation actualisé et modernisé.

Prestataires : contenus : réalisation en interne / infographie ?

Financements : Cd15 ? / inscrit dans un projet pédagogique

➤ Transfert des collections d'Estrémiaac à l'Ecomusée de Margeride

Objectifs : assurer la mise en sécurité des collections, leur bonne conservation en vue de l'évolution de leur statut « Musée de France »

Prestataires : récolement des collections et transfert physique réalisés en interne

➤ Mise en œuvre des projets artistiques menés dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC)

✓ Projet « Voir les collections autrement »

✓ Projet « La mémoire de la Terre »

Objectifs : créer des actions de médiation intergénérationnelles et intégrées à une démarche artistique en lien avec les sites et dans une approche **contemporaine**.



Pôle Patrimoine

**Biennale
d'art contemporain**

CHEM

**Saint-Flour
Communauté**

IN-D'ART

●●● Les enjeux artistiques de la Biennale Chemin d'art

Affirmation du geste

La direction artistique construit la programmation sur une sélection d'artistes et d'œuvres qui développe la question du geste autour du concept « d'artiste artisan ».

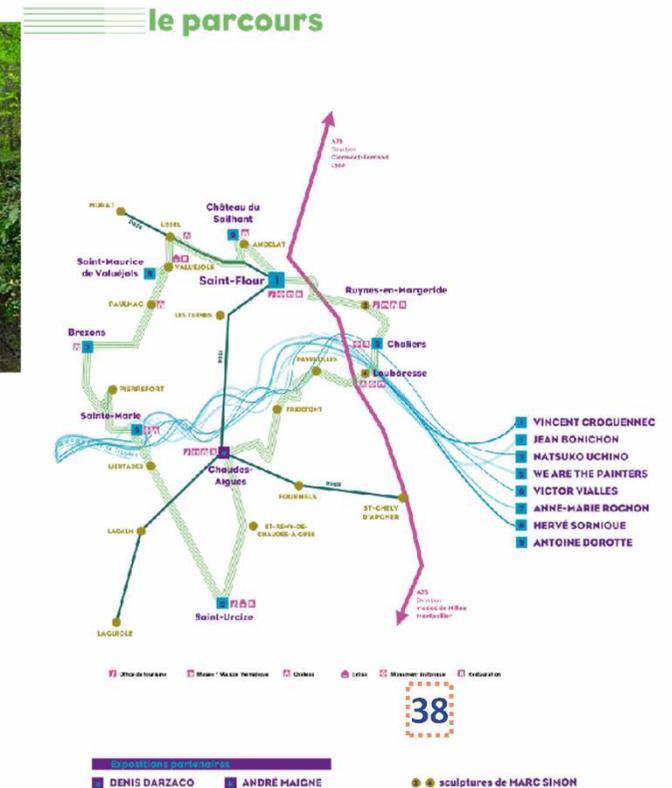
L'œuvre comme exemple

Les œuvres témoignent le plus souvent de savoir-faire (bois, métal, pierre, terre...) et donnent à voir une matérialité et des techniques de mise en œuvre.

L'artiste citoyen

Les artistes invités sont tous très impressionnés par les « beautés » paysagères, architecturales. Ils sont des vecteurs de notoriété pour le territoire. Ils travaillent avec les acteurs du territoire.

Une présence sur le territoire



●●● Les rencontres de la Biennale avec les habitants



Des moments d'échanges entre les habitants et les artistes lors de rencontres autour « d'apéro » dans les cafés, dans les bibliothèques ou des moments extérieurs

Les artistes au travail sur le territoire

Présence des artistes en résidence pour travailler leur projet en rencontrant les habitants, les artisans, les élus.

Présence des artistes pour produire et installer leur travail (juin)



La médiation avec le Pays d'art et d'histoire
Travailler le lien entre patrimoine et création



Des animations grand public

Des ateliers avec les scolaires
en présence des artistes



Ateliers hors temps scolaire



Partenariats avec
l'Éducation Nationale
l'Office de tourisme



●●● Un événement reconnu au niveau départemental, régional et national



Communication



Saint-Flour Communauté reconnu comme un territoire d'accueil artistique. Une articulation entre patrimoine et création unique en région.



Reconnaissance comme événement culturel de niveau régional et national par le conseil régional AURA et l'État (DRAC)

Des relais dynamiques

Facebook « Saint-Flour Communauté » et « Pays d'art et d'histoire – Saint-Flour Communauté », **site Internet** « Saint-Flour Communauté ». **Série de vidéos commandée par Saint-Flour Communauté et réalisée par la chaîne web « Couleurcantal.tv » diffusée sur Youtube.** Sur le site « Culture Cantal » du Département du Cantal. Sur le site du Conseil Régional et le journal de la Région (un des événements « labellisés » par la Région). Sur le site de l'Office de Tourisme des Pays de Saint-Flour, et leurs autres supports. La presse locale (La Dépêche, Le Réveil, l'Union du Cantal...). La Montagne avec une série d'articles en pleine page. Dans les journaux et sites nationaux dédiés à l'art (ArtPress, A/AC réseau Auvergne-Rhône-Alpes des arts plastiques).



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





Pôle Patrimoine

**Valorisation des Gorges de
la Truyère**

●●●● Pôles Patrimoine : la valorisation des Gorges de la Truyère

Procédure de classement d'une partie de la vallée de la Truyère initiée par l'Etat en 2014, en cours de finalisation (été 2021).

→ Reconnaissance nationale de la **valeur patrimoniale** des paysages de ce territoire : intérêt général de conservation des caractéristiques du site, de l'esprit des lieux, de l'intégrité des paysages.

Pourra donner lieu à la mise en œuvre d'une **stratégie globale de préservation et valorisation du patrimoine local sous toutes ses formes, et sur toute la vallée :**

Paysager
(Points de vue remarquables...)

Architectural
(Monuments historiques, villages remarquables...)

Historique
(Histoire ancienne et contemporaine...)

Mémoriel
(Construction des barrages, ennoiment de la vallée...)

Industriel
(Hydroélectricité, Route de l'Énergie...)

...

Périmètre du futur site classé = 10 300 ha répartis sur 12 communes, dont 11 sur Saint-Flour Communauté.





Pôle Patrimoine

Définition des orientations
stratégiques

●●●● Orientations stratégiques

Vers l'élaboration d'un nouveau projet de territoire 2021-2026

- Au cours du premier semestre 2021, l'ensemble des commissions va œuvrer à l'écriture du projet de territoire communautaire pour les six années à venir, chacune formulant des propositions relevant de son champ d'intervention.



Vers l'élaboration d'un nouveau projet de territoire 2021 - 2026

Appui sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui est un préalable en vue du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours.

Ce PADD expose les **orientations générales du projet de l'intercommunalité,** intégrant les **préoccupations d'ordre social, économique et environnemental.**

Ces orientations doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant intercommunal et dans chaque conseil municipal, au cours du 1^{er} semestre 2020

Le PADD se développe autour de 2 ambitions s'articulant autour de 6 grands axes :

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

AXE 2 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS COMMERCIALES, ET DE VALORISATION DES FILIÈRES TRADITIONNELLES ET INNOVANTES

AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLE

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE »

AXE 4 - UNE AGRICULTURE QUALITATIVE ET DURABLE

AXE 5 – UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR AFFIRMER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

AXE 6 – UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE BASÉE SUR LA SOBRIÉTÉ ET LES POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE

AMBITION N°1
**« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU
TERRITOIRE »**

*AXE 1 – UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE
D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES
TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES*

Réflexion sur les orientations stratégiques du volet Culture - Patrimoine du projet de territoire

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE
D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES
TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES*



Panorama depuis le belvédère de Mallet



Objectif 1.1 :

Favoriser le retour d'une croissance
démographique tout en veillant à maintenir une
organisation spatiale équilibrée et solidaire

●●●● Pôle Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

Objectif 1.1 : Favoriser le retour d'une croissance démographique tout en veillant à maintenir une organisation spatiale équilibrée et solidaire.

o Soutenir **un objectif de croissance démographique de + 700 habitants supplémentaires à l'horizon 2035** pour favoriser un renouvellement de la population

Cette ambition démographique s'inscrit dans le cadre du SCoT qui prévoit 1000 habitants supplémentaires d'ici 2035 à l'échelle du territoire « SCoT » (Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté).

o **Conforter les polarités** en appuyant le développement sur **l'armature territoriale** du SCoT :

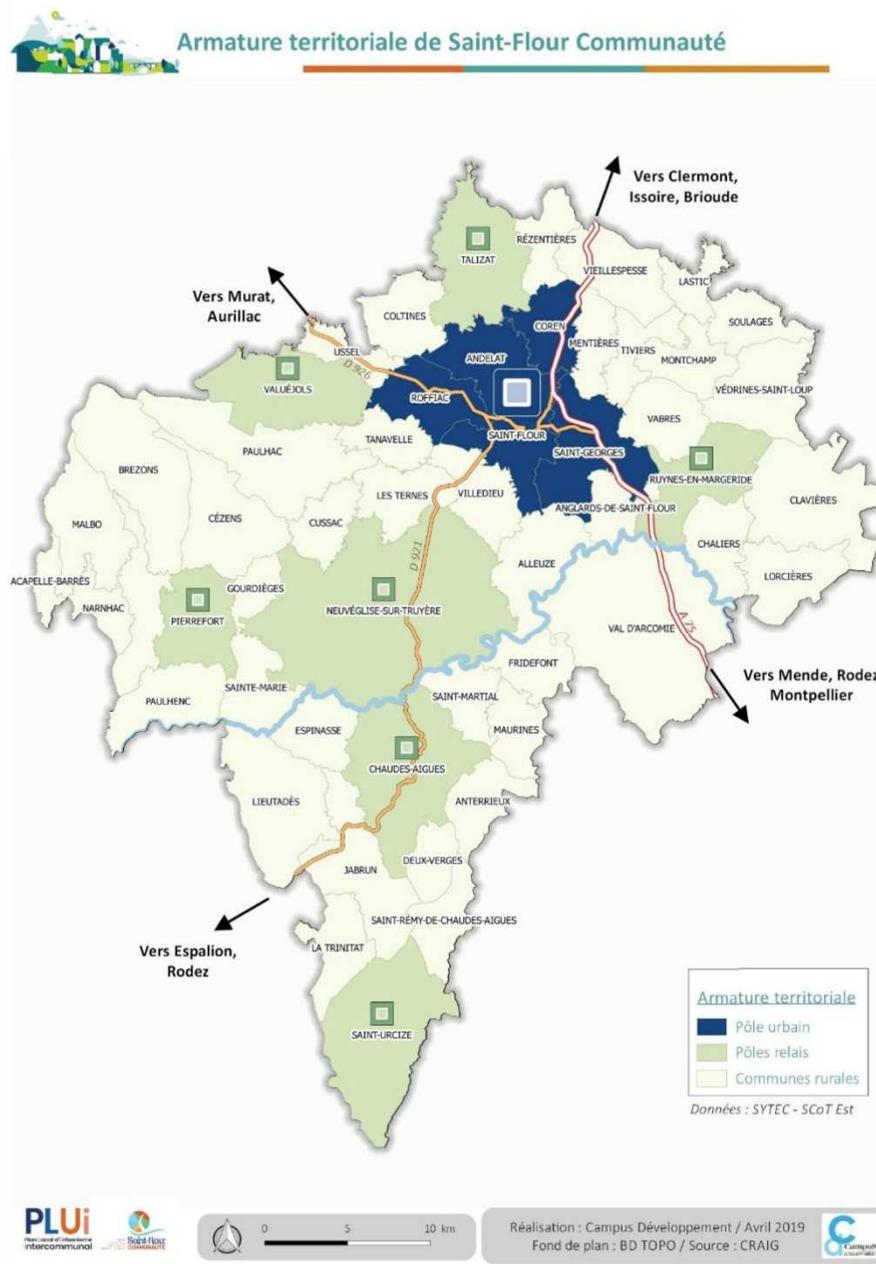
- 1 pôle urbain central : Saint-Flour et sa première couronne (*Saint-Georges, Coren, Andelat et Roffiac*) ;
- 7 pôles relais : *Pierrefort, Chaudes-Aigues, Neuvéglise-sur-Truyère, Ruynes-en-Margeride, Valuégols, Talizat et Saint-Urcize*
- Les 41 communes de l'espace rural.

●●●● Pôle Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES





Réflexion sur les orientations stratégiques du volet Culture - Patrimoine du projet de territoire

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE
D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES
TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES*



Panorama depuis le belvédère de Mallet



Objectif 1.3 :

Mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la Loi Montagne et de la Loi Littoral

●●●● Pôle Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

□ **Objectif 1.3 : Mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la Loi Montagne et de la Loi Littoral.**

- Favoriser un développement résidentiel organisé et harmonieux, privilégiant les principes suivants :
 - Concentrer le développement résidentiel sur les centres-villes et les centres-bourgs en privilégiant l'urbanisation en connexion de la tâche urbaine et la valorisation des « dents creuses » et des interstices ;
 - Localiser les secteurs d'urbanisation nouvelle en continuité de l'enveloppe urbaine actuelle et en privilégiant les opérations « en profondeur » et en « second rideau de l'urbanisation » ;
 - Limiter l'urbanisation linéaire le long des voies, mais aussi veiller à assurer la qualité urbaine et paysagère des espaces bâtis en valorisant les entrées de bourg ;
 - Définir et hiérarchiser les zones à urbaniser à vocation d'habitat en veillant à leur adéquation avec la capacité des réseaux (eau, assainissement...) afin de proposer une offre foncière facilement mobilisable, dans le respect des orientations du SCoT ;
 - Favoriser une urbanisation raisonnée des villages à caractère résidentiel, en privilégiant l'urbanisation des « dents creuses » et des interstices, et en limitant l'urbanisation à l'enveloppe urbaine existante.

●●●● Pôle Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

□ **Objectif 1.3 : Mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la Loi Montagne et de la Loi Littoral.**

- **Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère, ainsi que la bonne intégration des constructions dans leur environnement à l'appui d'un règlement adapté à chaque entité paysagère ;**
- **Développer une politique foncière anticipatrice** afin de contribuer à la maîtrise du développement urbain et faciliter la réalisation des projets d'aménagement.



Réflexion sur les orientations stratégiques du volet Culture - Patrimoine du projet de territoire

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE
D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES
TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES*



Panorama depuis le belvédère de Mallet



Objectif 1.4 :

Renforcer l'attractivité des centres-villes /
centres-bourgs en mettant en œuvre une action
complète et combinée sur tous les leviers qui
permettront d'améliorer la qualité de vie des
habitants et de valoriser son patrimoine

●●●● Pôle Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

Objectif 1.4 : Renforcer l'attractivité des centres-villes / centres-bourgs en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine.

○ **Poursuivre les politiques conduites sur le territoire en matière de requalification de l'habitat (OPAH, PIG) et de rénovation urbaine** (AMI centre-bourg, Opérations de Revitalisation du Territoire sur Saint-Flour, Chaudes-Aigues et Pierrefort, programme « Petites Villes de Demain »), en lien avec les dispositifs financiers dédiés :

Favoriser le renouvellement urbain d'îlots bâtis en complément des démarches d'amélioration du confort des logements ;

Aménager et requalifier les espaces publics, notamment ceux porteurs de vie sociale ;

Permettre la reconversion de sites privés à fort enjeux patrimoniaux (anciennes institutions, hôtels...) que l'on retrouve dans la ville-centre et les pôles relais (Pierrefort, Chaudes-Aigues...).

●●●● Pôle Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

Objectif 1.4 : Renforcer l'attractivité des centres-villes / centres-bourgs en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine.

- Perpétuer les initiatives portées par les collectivités en faveur du maintien de l'offre commerciale, artisanale et de services marchands et non marchands ;
- **Renforcer l'attractivité par le développement d'une offre culturelle diversifiée et éclectique, accessible au plus grand nombre et aux différents publics, rayonnant sur l'ensemble du territoire (animations culturelles, spectacles vivants, événementiels culturels, résidences d'artistes) ;**
- **Renforcer les liens entre développement urbain et mobilité :**
 - Développer le maillage de **liaisons douces**, entre les différentes zones à vocation d'habitat, de services et d'activités, pour faciliter les déplacements de proximité des ménages ;
 - Renforcer **les déplacements doux** et l'accès aux places publiques pour les piétons et les cyclistes ;
 - Qualifier, réglementer et mutualiser **l'offre de stationnement** en centre-ville / centre-bourg afin de renforcer son attractivité.



Réflexion sur les orientations stratégiques du volet Culture - Patrimoine du projet de territoire

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE
D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES
TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES*



Panorama depuis le belvédère de Mallet



Objectif 1.5 :

Consolider l'offre de services en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire

●●●● Pôle Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

□ **Objectif 1.5 : Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, mobilités...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.**

- Pérenniser le maillage des Maisons de Services homologuées (Maisons France Services) et conforter les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), afin de garantir les solidarités et liens sociaux propres aux territoires ruraux ;
- **Anticiper et permettre la réalisation de nouveaux équipements structurants, en privilégiant une implantation dans le pôle urbain et/ou les pôles ruraux : pôle de conservation des musées, centre de tennis, crématorium...** ;
- Favoriser le développement des tiers-lieux ou d'autres modes d'accueil ;

●●●● Pôle Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

□ **Objectif 1.5 : Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, mobilités...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.**

- **Pérenniser et développer l'offre d'enseignement sur le territoire** (écoles, collèges, lycées généraux et techniques, formation postbac et pour adultes) ;
- **Optimiser la couverture numérique** sur l'ensemble du territoire et poursuivre le déploiement de la fibre optique en lien avec les donneurs d'ordre, levier de développement essentiel en termes d'attractivité résidentielle et économique.

AMBITION N°1
« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU
TERRITOIRE »

*AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE,
APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE
ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLE*

Réflexion sur les orientations stratégiques du volet Culture - Patrimoine du projet de territoire

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE,
APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET
CULTURELLE EXCEPTIONNELLE*



Panorama depuis le belvédère de Mallet



Objectif 3.1 :

Valoriser le site des gorges de la Truyère, site
identitaire et emblématique du territoire .

●●●● Pôle Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE,
APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET
CULTURELLE EXCEPTIONNELLE

Objectif 3.1 : Valoriser le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire

- **Poursuivre la démarche globale et collective de reconnaissance du site des gorges de la Truyère :**
 - Porter la candidature du label Site Classé des « *Gorges et vallées ennoyées de la Truyère-Garabit-Grandval* » porté par l'Etat, puis à long terme le label « *Grand site National* », pour la qualité exceptionnelle des gorges de la Truyère du point de vue du paysage et de sa préservation ;
 - Porter la candidature au classement UNESCO du Viaduc de Garabit, et poursuivre la promotion et la valorisation de ce patrimoine en lien avec l'Ecomusée de Margeride ;
- **Préserver les atouts patrimoniaux et paysagers en s'appuyant notamment sur les Plans de Paysage :** le site des Gorges de la Truyère concentre un patrimoine bâti (viaduc de Garabit, Château d'Alleuze, villages traditionnels emblématiques...) et des paysages remarquables qui contribuent à l'attractivité du territoire ;

●●●● Pôles Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLE

Objectif 3.1 : Valoriser le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire

- Développer une offre touristique durable dans la vallée, notamment à travers des partenariats publics/privés (promotion du tourisme industriel, via la « Route de l'énergie ») ;
- Promouvoir les Gorges de la Truyère dans les outils de médiation du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (Ciap) ;
- Prendre en compte les dispositions de la Loi Littoral dans les choix de développement résidentiel :
 - Permettre aux bourgs et villages de ces communes de se développer de manière modérée en priorisant les réhabilitations des constructions existantes et la densification au sein des bourgs et villages ;
 - Plus globalement, il conviendra de veiller à :
 - Respecter les prescriptions figurant dans le SCoT pour la bande littorale des 100 mètres et les espaces proches du rivage ;
 - Préserver les espaces remarquables du paysage : parties naturelles des sites inscrits ou classés, tourbières, zones humides, falaises...



Réflexion sur les orientations stratégiques du volet Culture - Patrimoine du projet de territoire

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE,
APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET
CULTURELLE EXCEPTIONNELLE*



Panorama depuis le belvédère de Mallet



Objectif 3.5 :

Préserver la dimension patrimoniale du territoire,
qu'elle soit naturelle ou culturelle, avec ses sites
phares, ses valeurs, son identité

●●●● Pôle Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLE

Objectif 3.5 : Préserver la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle ou culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

- **Promouvoir la richesse architecturale du territoire** : Site Patrimonial Remarquable et Clunisien de Saint-Flour, Petite cité de Caractère de Saint-Urcize, Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour Communauté, Ecomusée de Margeride, le patrimoine vernaculaire rural...



Saint-Flour, pays d'art et d'histoire et le label (Source : Pays de Saint-Flour, Ministère de la Culture)



Eglise romane Saint-Pierre/ Saint Michel, Saint-Urcize

●●● Pôles Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLE

Objectif 3.5 : Préserver la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle ou culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

○ Valoriser les grands paysages emblématiques et sites touristiques du territoire :

Les volcans et les sites géologiques d'intérêt associés : Plomb du Cantal, sources d'eau chaude de Chaudes-Aigues, site archéologique de Rissergues, champ de drumlins de Narnhac et Malbo, la concentration importante de Mégalithes, les orgues basaltiques de Saint-Flour, les vallées glaciaires du territoire (Epie, Brezons...)...

Les sites naturels : les gorges de la Truyère et le viaduc de Garabit, les gorges de l'Arcueil, les plans d'eau de Lanau et de Grandval et leurs points de vues, les zones humides emblématiques et les grands espaces naturels de la Planèze et de la Margeride grâce à l'Ecomusée de Margeride (aménagement de la Tour du Jardin de Saint-Martin).



Viaduc de Garabit



Figure 2 Source du Par



Orgues basaltiques de la commune de Saint-Flour



Réflexion sur les orientations stratégiques du volet Culture - Patrimoine du projet de territoire

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE,
APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET
CULTURELLE EXCEPTIONNELLE*



Panorama depuis le belvédère de Mallet



Objectif 3.6 :

Accompagner le développement d'une offre
touristique misant sur « *l'excellence
environnementale* »

●●●● Pôle Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLE

□ Objectif 3.6 : Accompagner le développement d'une offre touristique misant sur « *l'excellence environnementale* »

- Encourager le développement d'hébergements et de services plus qualitatifs et « *haut de gamme* » :
 - Soutenir le développement et l'évolution qualitative des établissements hôteliers, des campings et de l'immobilier de loisirs ;
 - Diversifier l'offre d'hébergements : hébergements insolites, accueil de groupe...
- Soutenir les démarches et porteurs de projets d'éco-tourisme : éco-hébergement, mobilité douce, circuits courts et alimentation durable, activités de pleine nature, circuits culturels, découverte des savoirs faire locaux...



Camping de Saint-Urcize (Source : Pays de Saint-Flour)



Camping insolite "Au près des yourtes" (Source : Pays de Saint-Flour)



Mégalithe

●●●● Pôle Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLE

□ Objectif 3.6 : Accompagner le développement d'une offre touristique misant sur « l'excellence environnementale »

- Poursuivre les aménagements d'itinérance douce en lien avec les pratiques sportives de pleine nature - randonnées pédestres et équestres (voie verte), circuits VTT, raquettes, traineaux, ski de randonnée... - tout en veillant à la cohabitation des usages avec les engins motorisés, les chasseurs, les pêcheurs...
- Poursuivre la mise en valeur du petit patrimoine naturel et bâti notamment par les actions de médiation et de sensibilisation proposées par le Pays d'art et d'histoire et l'Ecomusée de Margeride :
 - Pour le patrimoine naturel : points de vue, cascades, lacs et plans d'eau, narses et tourbières, sites géologiques et éperons rocheux, espaces forestiers...
 - Pour le patrimoine architectural et culturel : châteaux, églises romanes et gothiques, chapelles, dolmens et menhirs, burons, viaducs, les ponts de pierre...



Camping de Saint-Urcize (Source : Pays de Saint-Flour)



Camping insolite "Au près des yourtes" (Source : Pays de Saint-Flour)



Mégalithe de Saint-Flour
Communauté

AMBITION N°2
**« PRESERVER ET AMENAGER
DURABLEMENT L'ESPACE »**

*AXE 5 – UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ ET
VALORISÉ POUR AFFIRMER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE*

Réflexion sur les orientations stratégiques du volet Culture - Patrimoine du projet de territoire

AMBITION N°2

« PRESERVER ET AMENAGER DURABLEMENT
L'ESPACE »

*AXE 5 – UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR
AFFIRMER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE*



Objectif 5.1 : Intégrer la biodiversité dans les
conditions d'aménagement de l'espace et de
développement du territoire



Saint-Flour, pays d'art et d'histoire et le label (Source : Pays de Saint-Flour, Ministère de la Culture)

●●●● Pôle Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°2

« PRESERVER ET AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE »

AXE 5 – UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR AFFIRMER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

□ Objectif 5.1 : Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire.

○ Préserver et valoriser le patrimoine naturel, support du territoire :

- Améliorer la connaissance et la valorisation du patrimoine naturel (permettre une meilleure appropriation de la richesse environnementale par les habitants du territoire, assurer le suivi des secteurs à forts enjeux) ;
- Faire usage des outils réglementaires utiles à la préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors intermédiaires, prendre en compte les zones de transition (écotones) entre les espaces urbanisés et naturels ou agricoles ;
- Maintenir l'artificialisation à l'écart des zones d'intérêt écologique (narses, cours d'eau) ;
- Identifier les principaux obstacles à la continuité écologique et contribuer à la restauration des continuités écologiques.

●●●● Pôle Patrimoine : Orientations stratégiques

AMBITION N°2

« PRESERVER ET AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE »

AXE 5 – UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR AFFIRMER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

□ **Objectif 5.1 : Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire.**

○ **Considérer l'approche éco paysagère dans les choix opérés en matière d'aménagement :**

- Favoriser l'appréhension des éléments de biodiversité au travers des composantes paysagères du territoire ;
- Préserver et valoriser les éléments clefs des paysages ouverts (mosaïque agro-pastorale, murets de pierres sèches, chemins, prairies humides, arbres isolés, haies arbustives ou arborescentes) ;
- Identifier et préserver les points de vue et paysages emblématiques (le Massif cantalien, les Monts de l'Aubrac, la Margeride, les Gorges de la Truyère, Vallées glaciaires emblématiques, ...) ;
- Favoriser l'usage des matériaux traditionnels et biosourcés dans le cadre des opérations de restauration ou de construction neuve.



Questions diverses

●●●● Rétroplanning

Prochaine réunion de la commission

- **Lundi 22 février à 14h00**, à l'auditorium du Conservatoire de Saint-Flour Communauté.
- Ordre du jour envisagé :
 - Pôle Enseignement artistique et diffusion du spectacle vivant : présentation des services et actions,
 - Pôle Lecture publique : présentation des services et actions,
 - Définition des orientations stratégiques.



**Merci de
votre attention**